



## Litige sur iphone 5s avec magasin leclerc

Par **db3340**, le **02/03/2014** à **11:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec le magasin Leclerc de Biscarrosse au sujet de la vente d'un Iphone 5s.

Je vous expose le problème:

Mardi 25 février, mon fils est allé acheter un téléphone iphone 5s , vendu pour être désimlocké, c'est à dire pouvant être utilisé avec tous les opérateurs, pour la somme affichée de 595 euros. ( ce qui est un prix très intéressant). De retour à la maison, nous commandons à notre opérateur un carte sim correspondant à la taille utilisée par cet appareil(nanosim). Deux jours après, la sim reçue, l'appareil nous signale à l'allumage, que la carte sim n'est pas reconnue. Nous téléphonons alors au magasin Leclerc pour savoir si il n'y avait pas une erreur. On nous répond que non, que l'appareil est désimlocké et donc qu'il faut sans doute attendre que la nouvelle carte soit activée. Or la nouvelle carte est activée car cette opération est simultanée à la désactivation de la précédente. (On se trouve donc avec deux cartes sim inutilisables, puisque une est désactivée et l'autre ne fonctionne pas dans le nouveau téléphone). Pensant que Leclerc était une enseigne propriétaire de tous ses magasins, nous nous rendons le vendredi 28 février au magasin Leclerc de saint Eulalie,( en fait on habite Bordeaux) en espérant pouvoir changer le téléphone. Là on nous explique simplement que ce n'est pas possible car les magasins sont indépendants et donc qu'il valait mieux que j'aille directement chez Apple pour changer le téléphone. Nous partons donc chez Apple pour savoir ce que le téléphone avait de défectueux, et là, Le technicien de chez Apple nous explique que c'est tout à fait normal que le téléphone ne marche pas puisqu'il est bloqué par l'opérateur Virgin! et que la carte sim de mon fils ne vient pas de cet opérateur! Nous retéléphonons au magasin de biscarrosse pour leur expliquer la situation. Il me répond que'ils pensaient que leur fournisseur leur avait fourni des téléphones désimlockés!) et donc il me conseillaient d'aller sur un site spécialisé légal dans le désimlockage du téléphone([comment-debloquer-mon-portable.com](http://comment-debloquer-mon-portable.com)). Nous suivons leur conseil et dépensons eu peu plus de 15 euros pour cette opération.

Deux heures plus tard le site nous informe que le code n'est pas disponible chez Virgin! Nous en informons de nouveau le magasin Leclerc de Biscarrosse qui propose le remboursement du téléphone. Nous avons donc été obligé d'acheter un kit d'adaptation ( dans les dix euros) permettant d'insérer la nouvelle carte dans l'ancien téléphone.

**[fluo][fluo][s]Ma question est donc l[/fluo]a suiv[/fluo]ant[/s]e:**

Suis- en droit de demander au magasin de Biscarrosse de satisfaire au service initialement vendu, c'est à dire de nous fournir un téléphone iphone 5s désimlocké. Ce magasin m'a proposé de rembourser les frais liés à l'opération de désimlockage, mais qu'en est t'il de l'achat de la nouvelle carte sim. Qu'en est t'il de l'achat du kit d'adaptation pour réutiliser l'ancien téléphone avec la nouvelle carte? Qu'en est t'il du préjudice lié aux différents déplacements ( 300 ou 400 Kms) ou du désagrément lié au fait qu'une ligne est restée inutilisable durant quatre jours?

J'entreprends cette démarche car le directeur de ce magasin est persuadé de me faire une offre royale, en me remboursant le téléphone et en me demandant d'aller voir ailleurs si une offre pouvait me convenir!

Merci d'avance de votre réponse.